



1 place d'Astarac
65190 TOURNAY

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15 Date de la convocation : 23/07/2020

PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le 27 juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Blandine CARATY, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY.

Absents :

Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Laurent HAEST

Florian PARENT donne procuration à Francis ARTIGUE

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

La séance est ouverte à 20h00.

1. **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 27 juillet 2020**

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu une demande de modification de Monsieur Florian PARENT dont il donne lecture et qu'il souhaite prendre en compte.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

2. **Délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales et propose que le Conseil municipal lui délègue en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale l'exercice des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme.

Monsieur le Maire s'engage à faire un rapport des ventes aux Conseil municipal suivant.

Monsieur Pierre SEUBE précise que le problème n'est pas la préemption mais plutôt la non-préemption sur bien qu'il ne faudrait pas laisser passer.

Monsieur le Maire propose d'envoyer un mail à chaque vente pour en informer les élus avant que le maire notifie sa décision au notaire.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Information sur le contentieux lié aux travaux de la salle polyvalente

Monsieur le Maire souhaite informer le Conseil municipal de la procédure judiciaire en cours concernant la toiture de la salle Albert Pierrot. Après plusieurs interventions de l'entreprise titulaire du marché de travaux et de ses sous-traitants, des fuites persistent. Une procédure est donc en cours mettant en cause l'entreprise, ses sous-traitants ainsi que l'architecte afin qu'un expert puisse déterminer les responsabilités de chacun et que les réparations puissent se faire.

4. Information sur la demande de fonds de concours « Défense Incendie » à la CCCVA

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2019-45 du 16 octobre 2019 indiquant que la communauté de communes a voté par délibération D91-2018 la mise en place d'un fonds de concours « Défense Incendie » afin d'aider les communes dans la création ou l'amélioration des équipements de lutte contre l'incendie. Plusieurs anomalies sur les hydrants de Tournay ont été constatées par le SDIS des Hautes-Pyrénées. Le montant a été chiffré par la SAUR à 9 054,79 € HT comprenant un poteau incendie rue de la côte, un poteau incendie impasse des prunus, un poteau incendie avenue de Bagnères, ainsi que des petits travaux sur un poteau impasse de Bagnères et sur le point d'aspiration rue de la Serre.

Monsieur le Maire rappelle ainsi que la commune avait sollicité le versement d'un fonds de concours de la communauté de communes à hauteur de 50 % soit 4 527,39 €. La commission ne s'est pas encore réunie mais devrait se réunir en septembre/octobre.

Madame Blandine CARATY demande si cela ne fait pas partie de la compétence SDIS transférée à la communauté de communes.

Monsieur le Maire répond que les poteaux incendie relèvent du pouvoir de police du Maire et que la communauté a uniquement la compétence contribution financière au SDIS.

TRAVAUX

5. Lancement de la consultation des travaux sur le réseau d'assainissement

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation avait été lancée par l'intermédiaire du bureau d'études Boubée-Dupont Eau-Environnement en septembre 2018 pour une première tranche de la priorité n°1 du diagnostic assainissement de 2016. La consultation avait été déclarée infructueuse compte tenu de l'écart considérable constaté par rapport à l'estimation de la maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire indique que l'Agence de l'Eau Adour-Garonne a lancé un programme de subventions pour relancer l'économie post-COVID et qu'il est possible de d'avoir un gain de subvention de 20%, passant de 10 à 30 % si le dossier est déposé rapidement (l'enveloppe allouée au programme est consommée au fil de l'arrivée des demandes de subventions). Il faut un prix de l'assainissement à 1,5€ HT/m³ et le prix actuel est à 1,608 € HT/m³. La subvention aurait pu encore être bonifiée si le prix était supérieur à 1,75 € HT/m³.

Monsieur le Maire indique qu'il y aura des contrôles du réseau d'assainissement pour vérifier que les réseaux privés soient conformes.

Monsieur Jérôme ARTIGUE demande la position du Maire sur le tarif de l'assainissement. Monsieur le Maire répond que pour l'instant le sujet est prématuré, cela pourra être étudié lors de la préparation budgétaire 2021.

Monsieur Pierre SEUBE rejoint la parole de Monsieur Jérôme ARTIGUE : il faut réfléchir à la tarification car il y a un gain important de subvention.

Monsieur le Maire propose donc de lancer la consultation sur la rue des coteaux d'Arrêt, la rue Lestrade et la rue de l'Arros. Le projet total est estimé à 548 872,50 € HT et de solliciter une subvention de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à hauteur de 30%.

SERVICES MUNICIPAUX

6. Création d'un poste d'ATSEM à la suite de la réussite au concours d'un agent

Monsieur le Maire indique qu'un agent titulaire du grade d'adjoint territorial d'animation a réussi le concours d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles.

Monsieur le Maire propose ainsi à compter du 1^{er} septembre 2020 de supprimer un poste d'adjoint territorial d'animation et de créer un poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles pour pouvoir affecter

l'agent à ce nouveau grade.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

FINANCES

7. Location de la piscine

Monsieur le Maire indique qu'il a été sollicité par le Comité Départemental Olympique et Sportif des Hautes-Pyrénées (CDOS) et la DDCSPP pour la réalisation d'un stage à la piscine de Tournay dans le cadre des vacances apprenantes, sur des enfants immigrés qui ne savent pas nager et qui sont hébergés dans un centre à Séméac. Il propose de louer la piscine au CDOS à 600 euros par cycle et pour deux cycles, soit 1 200 euros.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Pierre SEUBE précise que ce n'était pas possible qu'ils fassent le stage à la piscine de Séméac parce qu'il n'y avait pas de créneau. De plus, à Tournay, le maître-nageur était disponible et intéressé. Monsieur Pierre SEUBE indique avoir demandé on pouvait éventuellement y intégrer des tournayais. Cela aurait été possible mais aucun enfant n'a été identifié sur le créneau 6/8 ans.

Monsieur le Maire indique que Monsieur le Préfet viendra visiter la piscine de Tournay le lundi 3 août à ce sujet.

Monsieur Jérôme ARTIGUE affirme avoir eu les félicitations d'administrés pour avoir ouvert la piscine.

8. Tarifs de location de salles

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil s'il faudrait fixer un tarif unique pour la location.

Monsieur Jérôme ARTIGUE indique qu'il n'est pas favorable au cas par cas et qu'il faudra catégoriser.

Madame Marie MAURY propose de faire payer les extérieurs.

Madame Fabienne BALLARIN rajoute qu'il faut une base commune.

Il est défini une base : Ce serait gratuit pour les tournayais. Pour la salle Albert Pierrot, ce serait 150 et 200 euros pour les extérieurs et associations. Pour la Halle, ce serait entre 80 et 100 euros et pour le domaine public entre 50 et 80 euros.

Pour l'instant, on reste au cas par cas et la commission finances devra proposer.

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de location de Madame Nina CONSTANTIN les 14 et 15 août 2020 et propose le tarif de 80 euros par jour, soit 160 euros pour les deux jours.

Madame Fabienne BALLARIN indique qu'il faut un tarif clair et pas une fourchette.

Madame Marie MAURY demande un point sur les cautions.

Madame Blandine CARATY précise qu'il y a un souci de matériel pour pouvoir nettoyer.

9. Vente de bois façonnés

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de vente de bois façonnés sur les parcelles 12-15. Il s'agit de 90 cubes de chêne et 30 de surbilles chênes. Les recettes s'élèveraient à 12 450 € HT avec des dépenses estimées à 4 674,50 € HT, soit un solde estimatif positif de 7 775,50 €. Monsieur le Maire propose ainsi :

1. Vente de bois façonnés : Les bois de qualité sciage / déroulage / tranchage / merrain seront mis en vente façonnés bord de route.

- les Chênes (hors bois à merrains) en vente dans le cadre des contrats d'approvisionnement passés entre l'ONF et diverses entreprises de transformation du chêne.

- les Chênes (Bois à merrains) et autres feuillus en vente publique par appel d'offre.

- les tiges non destinées au bois d'œuvre et les houppiers résultant de l'exploitation seront délivrés sur pied à la commune.

2. Frais d'exploitation : L'exploitation des bois façonnés est confiée à des prestataires de service. Les frais d'exploitation seront payés directement par la commune. La commune confie à l'Office National des Forêts une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre, comprenant l'encadrement et la surveillance du chantier, le cubage et le classement des bois.

3. Frais financiers : La commune accepte que, dans le cadre où les produits seraient vendus en contrat d'approvisionnement, le prix de vente sera en totalité encaissé par l'Agent Comptable Secondaire de l'ONF qui reversera à la commune la quote-part ainsi établie, moins 1% correspondant aux frais de gestion reversés à l'ONF. Le virement à chaque propriétaire interviendra au plus tard à la fin du deuxième mois suivant l'encaissement effectif des sommes versées par l'acquéreur du lot regroupé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

SOCIAL

10. Demande de prime financière de Mahdi AQLIBOUS

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de prime financière de Monsieur Mahdi AQLIBOUS à la suite de sa récente mention très bien au baccalauréat. Il est rappelé le contexte social difficile.

Monsieur le Maire précise qu'il faut savoir sur quoi se baser pour verser une prime financière, le contexte social ou la compétence.

La commission sociale le recevra pour approfondir la demande et le point sera mis à l'ordre du jour du Conseil municipal en septembre.

ASSOCIATIONS

11. Demande de subvention de fonctionnement de la Protection Civile des Hautes-Pyrénées

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention de la Protection Civile des Hautes-Pyrénées. Il propose de ne pas donner suite à cette demande.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

12. Demande de subvention de fonctionnement des P'tits Bouts

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention des P'tits Bouts. Il propose de ne pas donner suite à cette demande mais de les inciter à solliciter la Communauté de communes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13. Demande de subvention de fonctionnement de France Alzheimer des Hautes-Pyrénées

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention de France Alzheimer des Hautes-Pyrénées. Il propose de ne pas donner suite à cette demande.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique qu'il aura rendez-vous prochainement avec Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Monsieur le Maire fait un point concernant l'organisation de la fête locale 2020. Il indique qu'un courrier sera déposé dans les boîtes aux lettres de tous les habitants pour expliquer l'organisation particulière en raison de la crise sanitaire : pas de communication extérieure et uniquement la fête foraine avec vin d'honneur.

Monsieur le Maire demande s'il faut laisser les commentaires ouverts sur la page Facebook de la mairie et indique qu'il n'est pas favorable à se justifier sur les réseaux sociaux. La commission communication décidera.

Monsieur Pierre SEUBE demande s'il faut un tensiomètre à la piscine. Tout dépend le budget mais il est rappelé qu'en cas de besoin, les pompiers sont à 1km.

Il est rappelé que les pompiers avaient des difficultés à accéder à une intervention au camping alors que le code d'accès leur avait été transmis. Cette intervention a permis de voir que l'accès était possible à gauche de la barrière, il faudra donc y rajouter une jardinière pour bloquer l'entrée à ce niveau.

Il est indiqué que les emplacements du marché sont serrés et que certains ont peur en raison de la crise sanitaire, il faudrait élargir les allées. Monsieur le Maire y est favorable dès mardi si pas de canicule.

Monsieur Jérôme ARTIGUE demande un compte rendu de l'élection à la Communauté de communes des coteaux du Val d'Arros. Monsieur le Maire indique que Monsieur Christian ALEGRET a perdu face à Monsieur Cédric ABADIA. : Monsieur le Maire a refusé de prendre la présidence mais il se présentait à la 1^{ère} vice-présidence quel que soit le Président. Il a rencontré le nouveau Président pour lui faire part des projets tournayais, il semble à l'écoute mais il y a une pause sur deux projets : Maison France Service avec le siège de la CCCVA et l'extension de la zone économique.

Madame Dominique ARNE indique qu'un cahier de permanence a été mis en place et demande s'il y a un défibrillateur. Actuellement, il n'y a qu'un défibrillateur à la salle Albert Pierrot qui est déplacé à la piscine l'été mais il est prévu d'en acquérir d'autres.

Madame Fabienne BALLARIN indique avoir reçu une association intéressée pour faire un entraînement à la salle Albert Pierrot du 18 et 23 août.

La séance est levée à 22h30.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Jérôme ARTIGUE

Nicolas DATAS-TAPIE